

RECHERCHE DOCUMENTAIRE SUR INTERNET

« 2.3.) Lorsque j'utilise ou transmets des documents, je vérifie que j'en ai le droit »



2 - Adopter une attitude responsable



Image non réduite

www.ac-nantes.fr:8080/.../petit/Petitlivre.jpg

480 x 640 - 20 ko

Il est possible que l'image soit réduite et protégée par les droits d'auteur.

Image dans son contexte original, sur la page www.ac-nantes.fr:8080/.../petit/petit.htm.

Droits d'auteur :

Droit d'un créateur à être le seul propriétaire de son œuvre (livre, journal, logiciel, site web, peinture, sculpture, photographie, image, architecture, musique, film...)

Adresse :	Titre du site :	Date :	Info sur les droits d'auteur :
http://	Ricochet, le portail européen de la littérature jeunesse		
http://livres-a-gogo.be			

la loi

Copyright , « Tous droits réservés » : ces mots servent à rappeler la loi. Même s'ils ne sont pas écrits, l'œuvre est protégée.

Pour utiliser une œuvre, on doit avoir l'autorisation de son auteur sinon on peut être condamné en justice à payer des dommages et intérêts pour contrefaçon. Tous les éléments présents sur internet (images, vidéos, musique, textes) sont soumis au droit d'auteur, même si leur accès est libre et gratuit.

exceptions :

Dans l'enseignement :

On peut utiliser et transmettre une œuvre sans en demander l'autorisation à l'auteur pour illustrer un travail pédagogique: cours, devoir, exposé...

A condition :

- de ne pas l'utiliser en entier
- de ne pas la vendre
- d'indiquer le titre et l'auteur de l'œuvre

Accords sur l'utilisation des œuvres protégées à des fins d'enseignement et de recherche, Bulletin Officiel de l'Éducation nationale, 01/02/2007.

les photos :

On doit distinguer sur une photo :

- son auteur, il a des droits sur la photo
- ce qu'elle représente :
 - une personne** : il faut son autorisation écrite
 - une œuvre d'art** (peinture, sculpture, architecture) : il faut l'autorisation de son auteur
 - un paysage, une maison** : il faut l'autorisation de son propriétaire

bilan :

Dans un travail documentaire :

Je peux :

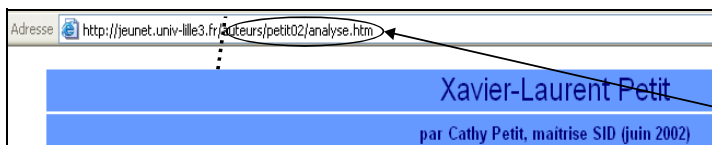
prélever les infos et rédiger

Je dois :

citer mes sources dans une :

légendrer mes illustrations : :

trouver l'auteur d'un site



Il faut parfois remonter dans l'arborescence d'une adresse pour retrouver sa page d'accueil et trouver des infos sur l'auteur de la page.

On efface alors l'adresse après .fr ou .org ou .com

exercice :

Pour illustrer votre article, copier et coller dans Word une photo de Xavier-Laurent Petit. Respectez bien la législation sur les droits d'auteur.